

## Stratégie « Terre Mer : agissons pour une alimentation durable » 2023-2028

### ■ Session du 13/12/2022

### ■ Avis présenté par Marc MARHADOUR au nom de la Commission « Economie, Emploi, Recherche, Innovation ».

*Entendues les interventions de Jean-Yves TESSIER (CFDT), Denis LEDUC (au nom du groupe environnement), Yvic KERGROAC'H (CGT), Georges PLESSIS (au nom de la FRSEA, Jeunes Agriculteurs et chambre régionale d'agriculture),*

*Entendue l'intervention de Mme Lydie BERNARD, Vice-Présidente du Conseil régional et Présidente de la Commission « « Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer ».*

**60 votants : 58 pour, 1 abstention, 1 contre.**

## Contexte

---

La Région présente une stratégie « Terre Mer, agissons pour une alimentation durable » sur la période 2023-2028. Cette stratégie vise à capitaliser sur la Stratégie agri-alimentaire 2016-2020, la fin des programmations FEAMP 2014-2020 et FEADER 2014-2022 ainsi que sur le lancement des nouvelles programmations FEAMPA et FEADER.

## Structuration et priorités de la stratégie

---

Cette stratégie porte de nouvelles orientations pour la production alimentaire en Pays de la Loire pour les six années à venir. Elle s'articule autour de 3 axes :

- Le renouvellement des générations, l'emploi et le développement des compétences ;
- Une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière ;
- Des solutions pour préserver nos communs : eau, énergie, carbone, biodiversité, sols.

Pour l'élaboration de cette stratégie, **le CESER note positivement que la Région s'est appuyée sur certains constats dressés dans l'étude L'agriculture de demain en Pays de la Loire (décembre 2021)** qui rappelait notamment que « les Pays de la Loire se trouve en situation d'auto-approvisionnement sur de nombreuses productions ».

**De même, le CESER se félicite que les orientations proposées dans le cadre de cette stratégie entrent en convergence avec les 5 axes de préconisations de cette étude :**

- 1) Transmission et modèles
- 2) L'agriculture dans son environnement : une relation interdépendante
- 3) Agriculture technologique, recherche et innovation
- 4) Alimentation et consommation durables
- 5) Emploi, formation, compétences et conditions de travail

**Le CESER constate néanmoins que la Région a fait le choix de traiter l'alimentation sans prendre en compte la santé, en considérant que ce lien alimentation-santé est traité dans le cadre du Plan régional santé (PRS). Selon le CESER, cela nuit à la visibilité et à la lisibilité :**

- **Du lien entre l'alimentation et la santé ;**
- **De l'impact des politiques agricoles et agroalimentaires sur la santé ;**
- **A l'efficacité du traitement des questions de santé environnementale.**

### ***Concernant l'axe « renouvellement des générations » :***

Dans le cadre de cet axe, la Région rappelle sa priorité majeure de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles, des activités de pêche et d'aquaculture. Elle souligne qu'il s'agit également de former et de favoriser le recrutement de la main d'œuvre salariée, y

compris en industrie agroalimentaire. Cet axe vise aussi à travailler sur l'attractivité des métiers, en fédérant les acteurs autour de cet enjeu et en valorisant l'ensemble de ces métiers.

**Cela entre pleinement en résonance avec les préconisations du CESER qui réitère sa proposition d'expérimenter une Dotation Nouvel Installé (DNI) après 40 ans, sans pénaliser la DJA.**

**S'agissant de l'attractivité des métiers, le CESER considère que l'enjeu est de parler « entrée dans le métier » mais aussi « sortie du métier ». Il est en effet essentiel de donner des perspectives d'évolution professionnelle. Il convient d'ouvrir des perspectives pour avoir plus de sorties et d'entrées dans le monde agricole. Cela passe par la valorisation de sorties et de reconversions réussies afin de lever les craintes d'entrants potentiels.**

### ***Concernant l'axe « alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière »***

La Région réaffirme que pour remplir la fonction nourricière, les outils productifs doivent rester performants et compétitifs tout en répondant aux enjeux de durabilité grâce à l'investissement et l'innovation. Elle rappelle que la force de l'agriculture ligérienne réside dans sa diversité de production au travers des filières agricoles et halieutiques mais aussi au travers de la diversité des systèmes de production. Cette richesse assure un équilibre plus résilient des systèmes.

**Ces différents constats sont partagés par le CESER, notamment dans son étude L'agriculture de demain en pays de la Loire dont les préconisations visent à accompagner l'évolution vers des modèles agricoles et alimentaires plus résilients et durables, au service de la profession agricole, des citoyens et des consommateurs.**

Pour conforter cette durabilité et cette résilience des modèles agricoles et alimentaires, le CESER rappelle ses principales préconisations :

- Accompagner l'essor de nouvelles filières de production répondant à l'évolution des attentes de consommation et conforter l'approche par filières
- Promouvoir et développer la filière de production de protéines végétales en région pour la consommation animale et humaine, en tirant notamment les enseignements du plan SOS Protein, en veillant à sa mise en œuvre opérationnelle et en encourageant et soutenant les systèmes plus autonomes au sein de chaque exploitation.

**Enfin, le CESER souligne que la performance et la compétitivité des outils productifs ne repose pas uniquement sur l'investissement et l'innovation. Il insiste sur l'importance de considérer l'innovation au sens large, notamment dans ses dimensions sociales et organisationnelles.** Dans le secteur agricole, l'innovation peut aussi amener à revisiter des techniques anciennes en se réappropriant notamment les pratiques de l'agro-écologie.

### ***Concernant l'axe « Des solutions pour préserver nos communs »***

La Région rappelle que l'eau, la biodiversité, l'énergie et le carbone, les sols, sont autant de ressources à protéger pour assurer la production alimentaire d'aujourd'hui et de demain. Elle souligne que les changements rapides (sociétaux, climatiques, géopolitiques) nécessitent d'innover pour s'adapter.

**Le CESER se retrouve pleinement dans le terme « nos communs », dont la gestion appelle une gouvernance avec les acteurs de terrain.**

**Il se félicite que la préservation des espaces et des ressources naturelles constitue un axe de cette stratégie. Il note que les orientations proposées répondent aux préconisations proposées dans le cadre de l'étude L'agriculture de demain en Pays de la Loire, notamment l'accompagnement de l'essor de l'agro-écologie ainsi que sur l'impulsion d'une gestion adaptative de la ressource en eau.**

## Modalités de mise en œuvre

---

### *Moyens humains*

Pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation des services régionaux sera effective au 1er janvier 2023, avec une équipe d'agents présente dans les chefs-lieux de départements afin d'offrir un service de proximité.

**Le CESER se réjouit de cette volonté de déployer l'ingénierie régionale sur les territoires. Dans le cadre de l'étude L'agriculture de demain en Pays de la Loire, il soulignait l'importance des territoires infra-régionaux pour déployer les politiques de soutien aux secteurs agricole et alimentaire. Il recommandait notamment à la Région d'appeler les collectivités territoriales à mettre en place des projets alimentaires territoriaux (PAT).**

Dans le cadre du FEADER 2023-2027, la Région bénéficie d'un transfert d'agents de l'Etat qu'elle estime insuffisant. **Le CESER note que des discussions demeurent avec l'Etat sur le transfert de moyens humains. Dans son avis sur les orientations budgétaires 2022, il avait appelé à porter une attention particulière à la transmission des compétences entre les services de l'Etat et les services régionaux, en étant vigilant au devenir des agents de l'Etat dont les missions basculent à la Région. Il soulignait que ces transferts de compétences et d'agents devaient s'opérer dans un climat de confiance et dans le respect des agents concernés.**

### *Simplification et efficacité des crédits publics :*

Pour déployer cette stratégie, la Région mobilisera la nouvelle programmation FEADER et FEAMPA. Dans ce cadre, elle entend poursuivre sa démarche de simplification et de lisibilité de l'accès aux fonds européens, en réduisant notamment le nombre de critères de sélection. **Cette simplification va dans le sens de ce que le CESER avait préconisé dans le cadre du rapport « Comment améliorer l'utilisation des FESI en Pays de la Loire ? » (2020).**

Enfin, la Région souligne que la recherche d'efficacité dans l'utilisation des crédits sera un objectif constant dans la mise en œuvre de cette stratégie. Dans ce cadre, elle précise que le dialogue avec l'Etat, ses agences et ses opérateurs, sera renforcé pour permettre de consolider les dispositifs plutôt que de les doubler. **Le CESER a régulièrement pointé cet enjeu de convergence et de complémentarité des financements.** Aussi, il se réjouit que la Région entende l'optimiser, en facilitant notamment l'accès aux appels à projets nationaux (France 2030) et européens (Horizon Europe) pour les acteurs régionaux.